



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
21 mars 2023  
Français  
Original : anglais

## Groupe d'examen de l'application

### Quatorzième session

Vienne, 12-16 juin 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

## Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document contient une analyse actualisée de la performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en particulier de son deuxième cycle. Il contient en outre des recommandations sur les mesures requises pour l'achèvement du deuxième cycle.

\* [CAC/COSP/IRG/2023/1](#).



## I. Introduction

1. Dans sa décision 5/1, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a décidé que le Groupe d'examen de l'application commencerait sans tarder à recueillir, avec l'appui du secrétariat, des informations pertinentes et à les examiner pour faciliter l'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence. Elle a également décidé que le Groupe d'examen de l'application inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un point prévoyant l'examen des informations recueillies et qu'il tiendrait compte, lorsqu'il recueillerait ces informations, des futures conditions de suivi, conformément aux paragraphes 40 et 41 des termes de référence.

2. Dans sa résolution 8/2, la Conférence s'est dite consciente du fait que la poursuite du processus d'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen de l'application avant la fin du deuxième cycle d'examen, sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du premier cycle, pourrait grandement aider à obtenir des résultats utiles et que ce processus devrait être lancé sans préjudice d'une éventuelle poursuite de ces travaux à l'issue du deuxième cycle d'examen. Dans la même résolution, elle a demandé au Groupe d'examen de l'application de continuer de recueillir, avec l'appui du secrétariat, des informations pertinentes, y compris les vues des États parties, sur la performance du Mécanisme, afin de continuer, en temps voulu, à évaluer la performance du Mécanisme, conformément au paragraphe 48 des termes de référence dudit Mécanisme et à sa décision 5/1, et, à cet égard, de continuer à lui rendre compte des progrès accomplis, en gardant à l'esprit la demande faite au paragraphe 5 de sa résolution 3/1 concernant l'évaluation des termes de référence à la fin de chaque cycle d'examen.

3. En outre, dans la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale », adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption tenue en 2021, les États Membres et les parties à la Convention se sont notamment félicités des résultats que le Mécanisme d'examen de l'application avait permis d'obtenir en aidant les Parties à s'acquitter intégralement des obligations qui leur incombaient en vertu de la Convention, et ont instamment prié les Parties d'achever sans tarder leurs examens afin que les premier et deuxième cycles du Mécanisme puissent se conclure dans les délais convenus. Ils ont également salué les efforts faits par la Conférence pour évaluer la performance du Mécanisme et adapter, au besoin, les procédures et les critères de suivi.

4. Le présent document contient un aperçu de la performance du Mécanisme d'examen de l'application, en particulier des progrès accomplis à ce jour pendant le deuxième cycle, et contient en outre des recommandations sur les mesures à prendre pour achever les examens de pays prévus au titre de ce cycle. Il doit être lu conjointement avec la note du Secrétariat sur les enseignements tirés et les vues sur les domaines du Mécanisme pouvant être améliorés ([CAC/COSP/IRG/2023/3](#)).

## II. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention

5. Le premier cycle est maintenant presque terminé, avec 174 des 188 résumés analytiques adoptés. Cependant, d'importants retards continuent de se présenter à tous les stades des examens menés dans le cadre du deuxième cycle, puisque seuls 67 des 188 résumés analytiques de ce cycle avaient été achevés au moment de l'élaboration du présent document. Compte tenu des retards importants pris dans le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, la Conférence a décidé, dans sa décision 8/1, d'en prolonger la durée jusqu'en juin 2024 afin que les examens de pays

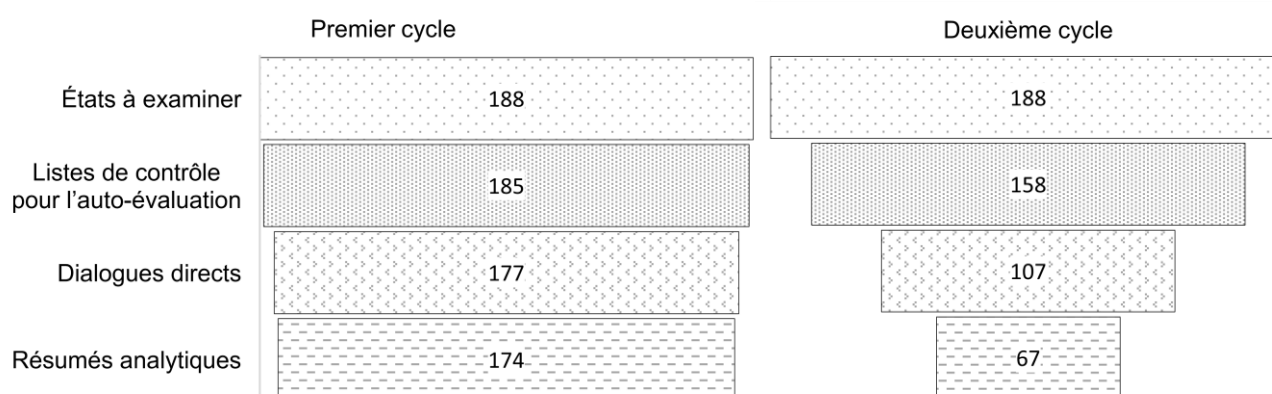
prévus puissent être achevés et a demandé aux États parties d'accélérer l'achèvement du deuxième cycle. Peu après que la Conférence a décidé de prolonger le deuxième cycle, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a commencé, entraînant des retards supplémentaires dans l'achèvement des examens de pays.

## A. Aperçu statistique des premier et deuxième cycles d'examen

6. Les données présentées dans la figure I montrent les progrès accomplis au 28 février 2023 dans la conduite des examens de pays au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application.

Figure I

### Progrès accomplis au cours des premier et deuxième cycles d'examen



## B. Analyse des délais associés aux étapes critiques du processus d'examen, l'accent étant placé sur le deuxième cycle

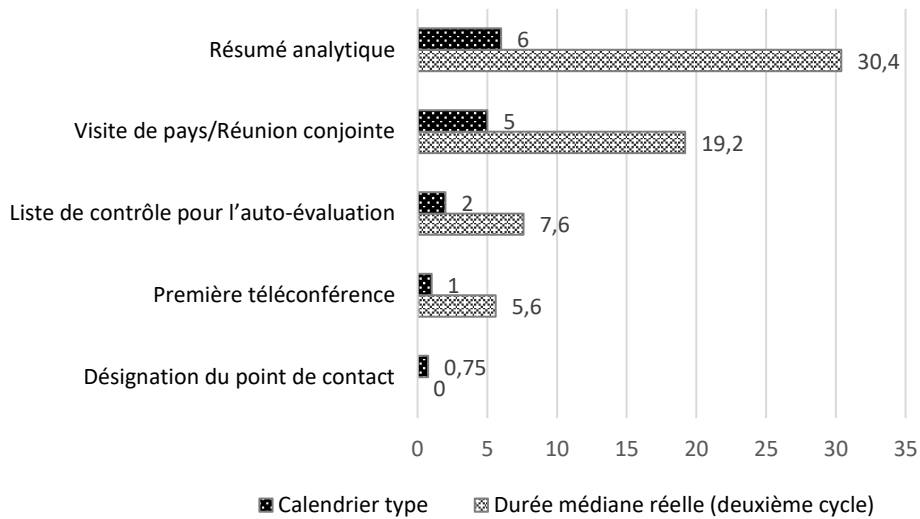
7. Les retards dans l'achèvement des examens de pays au titre du Mécanisme d'examen de l'application et le retard qui en résulte ont été analysés afin de déterminer si le deuxième cycle d'examen pouvait être achevé d'ici à juin 2024, comme la Conférence le prévoit dans sa décision 8/1.

8. À cette fin, les délais qui figurent dans le calendrier type des examens de pays<sup>1</sup> établi sur la base des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application et des lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat, contenues dans l'appendice des termes de référence du Mécanisme, ont été comparés au calendrier réel des examens des deux cycles.

9. La figure II ci-dessous présente une comparaison globale de l'état d'avancement des examens réalisés au cours du deuxième cycle depuis le début des examens de pays ; Comme le montre cette figure, le délai réel nécessaire à l'établissement des résumés analytiques, à la soumission des listes de contrôle pour l'auto-évaluation et à l'organisation des visites de pays dépasse largement le délai prévu dans le calendrier type. L'analyse des différentes étapes du processus d'examen est présentée ci-dessous.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/IRG\\_model\\_country\\_review\\_schedule.pdf](http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/IRG_model_country_review_schedule.pdf).

Figure II  
Durée médiane des examens de pays : délais fixés et délais réels (en mois)

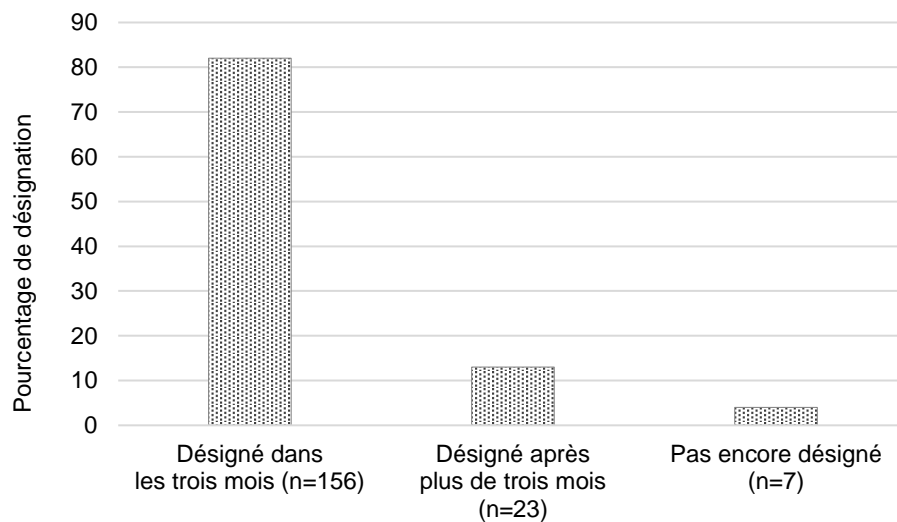


1. Analyse des différentes étapes de l'examen

Retard dans la désignation des points de contact

10. Bien qu'il soit indiqué dans les termes de référence que les examens devraient idéalement être conçus pour ne pas prendre plus de six mois, le processus prend beaucoup plus de temps. Actuellement, 182 des 188 points de contact pour le deuxième cycle ont été désignés. L'étape initiale de désignation des points de contact, qui doit avoir lieu dans les 21 jours suivant la date de début d'un examen, a déjà connu quelques retards, seuls 115 États parties ayant soumis les points de contacts désignés dans les délais impartis. Plus de 80 % des points de contacts désignés ont été soumis dans les trois mois suivant la date de début de l'examen, soit dans le délai type de trois semaines, soit même avant cette date. Malgré ce tableau globalement positif, les désignations de points de contact ont été en retard de plus de trois mois dans plus de 10 % des examens, et toujours pas reçues dans 3 % d'entre eux, retardant ainsi leur lancement dès cette étape initiale (voir fig. III ci-dessous).

Figure III  
Deuxième cycle d'examen : délai entre le début de l'examen et la désignation des points de contact



### Retard dans la désignation des experts gouvernementaux

11. Les désignations d'experts gouvernementaux ont été retardées encore plus fréquemment que celles de points de contact. Alors que les lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays prévoient que la première téléconférence ou visioconférence doit avoir lieu dans le mois qui suit le début de l'examen, de nombreux examens de pays ont été retardés parce que les États parties n'avaient pas encore désigné leurs experts gouvernementaux chargés de mener à bien les examens qui leur sont confiés, raison pour laquelle plusieurs examens de pays ne peuvent toujours pas progresser. Au 28 février 2023, 35 experts devaient encore être désignés. Dans plusieurs cas, les désignations d'experts ont été retardées de plus d'un an, voire de plusieurs années, ce qui signifie que les examens n'ont pas pu progresser, malgré les rappels répétés et les lettres de retard envoyées par le secrétariat. Les désignations tardives d'experts gouvernementaux ou les changements d'experts examinateurs au cours des examens ont entraîné des répercussions importantes sur toutes les étapes ultérieures de l'opération.

### Soumission tardive des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation

12. La soumission de la réponse à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation est un principe essentiel de l'examen et un préalable au début du processus. Le calendrier type prévoit que la soumission des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation a lieu dans les deux mois suivant la date de début de l'examen. Cependant, seuls sept États parties ont soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation dans les deux mois suivant la date fixée pour le début de l'examen, tandis que 57 États parties ont soumis leurs réponses 2 à 6 mois après la date de début de l'examen (retard allant jusqu'à 4 mois). La moitié (94) des États parties ont soumis leurs réponses plus de six mois après la date fixée pour le début de l'examen (retard de plus de 4 mois), tandis que 30 États parties n'ont pas encore soumis leurs réponses (voir fig. IV ci-dessous). Par conséquent, 15 % des examens de pays ne peuvent pas progresser à ce stade. Cela signifie que, sans compter les examens des nouveaux États parties à la Convention, ces examens ont été retardés d'environ deux à cinq ans. La pandémie a entraîné de nouveaux retards dans la soumission des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, ce qui a eu pour effet de réduire de 25 à 20 le nombre moyen de réponses communiquées par an pendant la pandémie. (voir fig. V ci-dessous).

Figure IV

#### Deuxième cycle d'examen : délai entre le début de l'examen et la soumission de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation

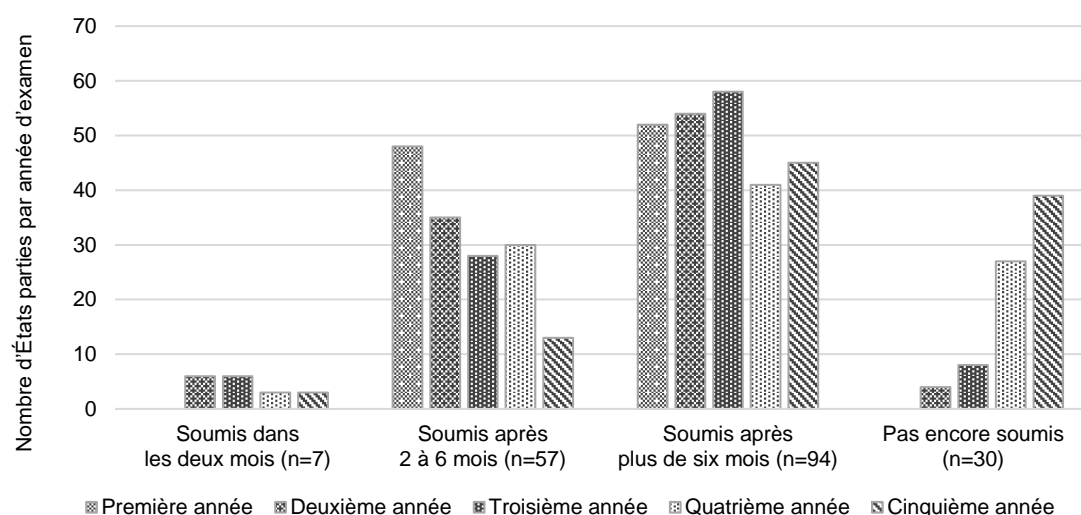
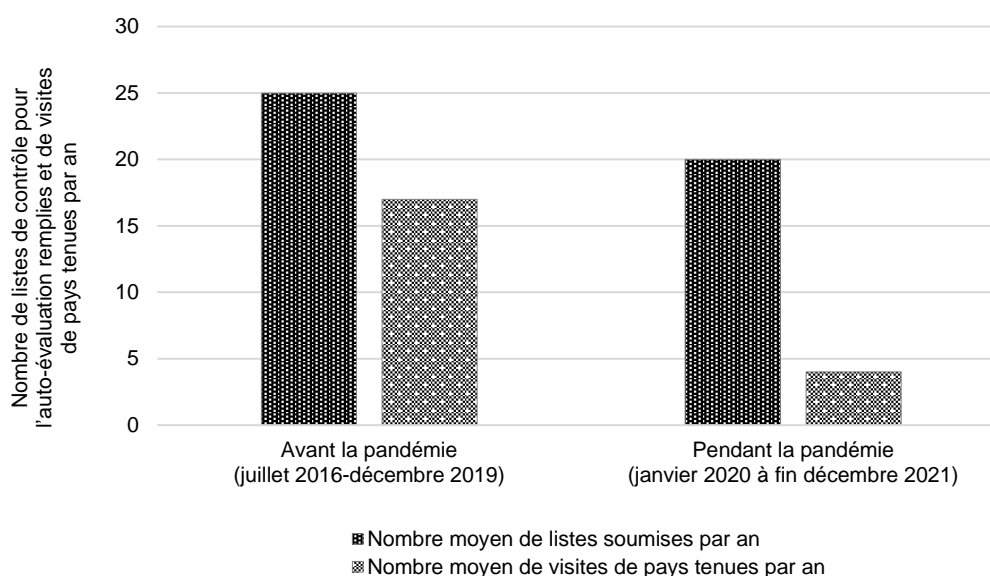


Figure V  
**Nombre de listes de contrôle pour l'auto-évaluation remplies et de visites de pays tenues par an : moyenne avant et pendant la pandémie**



### **Retards dans l'organisation de visites de pays ou de réunions conjointes, notamment en raison des retards enregistrés pendant la pandémie de COVID-19**

13. Le calendrier type prévoit deux mois de dialogue direct, suivis de la préparation du projet de rapport d'examen de pays dans un délai d'environ cinq mois après le début de l'examen. Alors que le nombre de visites de pays et de réunions conjointes a régulièrement augmenté au cours des trois premières années du deuxième cycle, la pandémie de COVID-19 a eu un impact visible sur le rythme des examens par pays, entraînant de nouveaux retards dans l'organisation des visites de pays en raison du retard accumulé et du nombre cumulativement plus élevé de visites de pays organisées. Au cours de la période du 30 mars 2022 au 28 février 2023, 27 visites de pays ont été réalisées sur place (29 visites de pays ont été réalisées au total en 2022). Certaines visites de pays comportaient une composante en ligne<sup>2</sup>. Malgré des retards persistants, le nombre de visites de pays et de réunions conjointes a fortement augmenté au cours de la période considérée. Cette évolution s'explique en grande partie par la levée des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.

### **Retards dans l'approbation de résumés analytiques**

14. Compte tenu du grand nombre d'examens qui en sont maintenant au stade postérieur au dialogue direct (voir fig. VI ci-dessous), le nombre de résumés analytiques achevés par an devrait augmenter en 2023 (pour le nombre cumulé de résumés analytiques achevés au cours du deuxième cycle d'examen, voir fig. VII ci-dessous). Dans le même temps, les retards dans la programmation des visites de pays continueront d'avoir une incidence sur le nombre total de résumés analytiques et de rapports d'examen par pays qui seront achevés. Cette situation rendra difficile, voire impossible, l'achèvement de tous les examens en cours d'ici à juin 2024.

<sup>2</sup> Des informations sur les performances du mécanisme d'examen de l'application sont régulièrement communiquées au Groupe d'examen de l'application à ses sessions ordinaires et/ou à la reprise de ses sessions. Ces informations ont été présentées pour la dernière fois au Groupe pour examen à sa treizième session (voir [CAC/COSP/IRG/2022/2](#)) et à la deuxième partie de la reprise de sa treizième session (voir [CASP/COSP/IRG/2022/9](#)).

Figure VI  
Deuxième cycle d'examen : nombre de résumés analytiques achevés et de visites de pays ou de réunions conjointes organisées par an

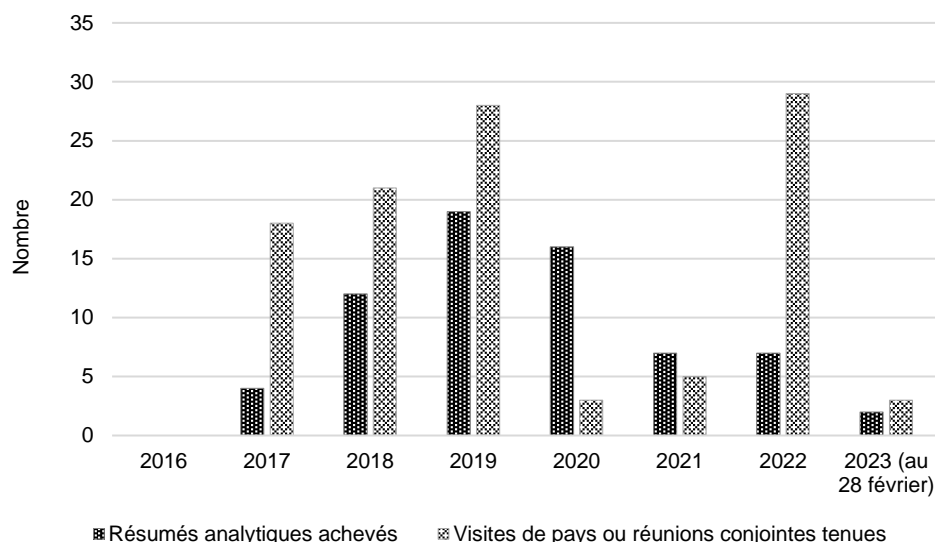
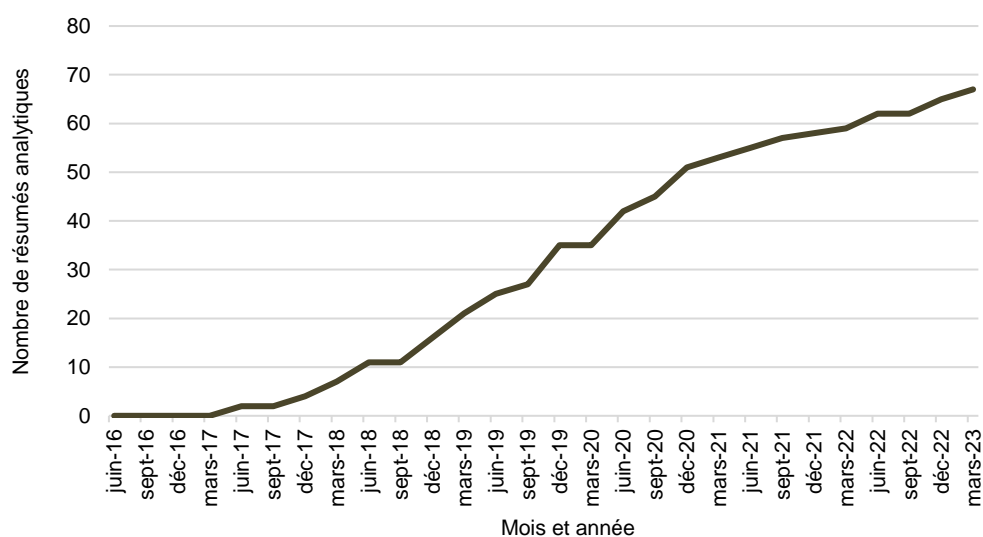


Figure VII  
Deuxième cycle d'examen : nombre de résumés analytiques achevés



## 2. Raisons des retards dans l'achèvement des examens de pays

15. Un certain nombre de raisons expliquant les retards dans l'achèvement des examens de pays ont été recensées dans la documentation établie précédemment par le secrétariat. Ces raisons restent valables, avec des retards importants pris en particulier à deux étapes décisives : la soumission par les Parties de leurs réponses aux listes de contrôle pour l'auto-évaluation, et l'élaboration finale des résumés analytiques et des rapports d'examen de pays. Les autres facteurs expliquant le retard global restent inchangés : a) retards dans la désignation des points de contact et des expertes et experts gouvernementaux (voir par. 10 et 11 ci-dessus) ; b) nombre de langues utilisées pour certains examens, un délai supplémentaire étant alors nécessaire pour traduire et traiter la documentation de travail ; c) programmation des visites de pays, difficile en particulier à partir de mars 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné une réduction drastique du nombre de visites organisées dans les pays en 2020 et 2021 (voir fig. V et VI ci-dessus), ce qui a eu pour

effet d'accroître le retard accumulé ; et d) le temps nécessaire pour que toutes les parties concernées parviennent à un consensus sur les résumés analytiques et les rapports d'examen de pays. En outre, de nombreux États parties ont indiqué que la complexité du chapitre II de la Convention et les larges consultations qui devaient se tenir avec les parties prenantes à propos des deux chapitres examinés au cours du deuxième cycle étaient à l'origine de la plupart des retards.

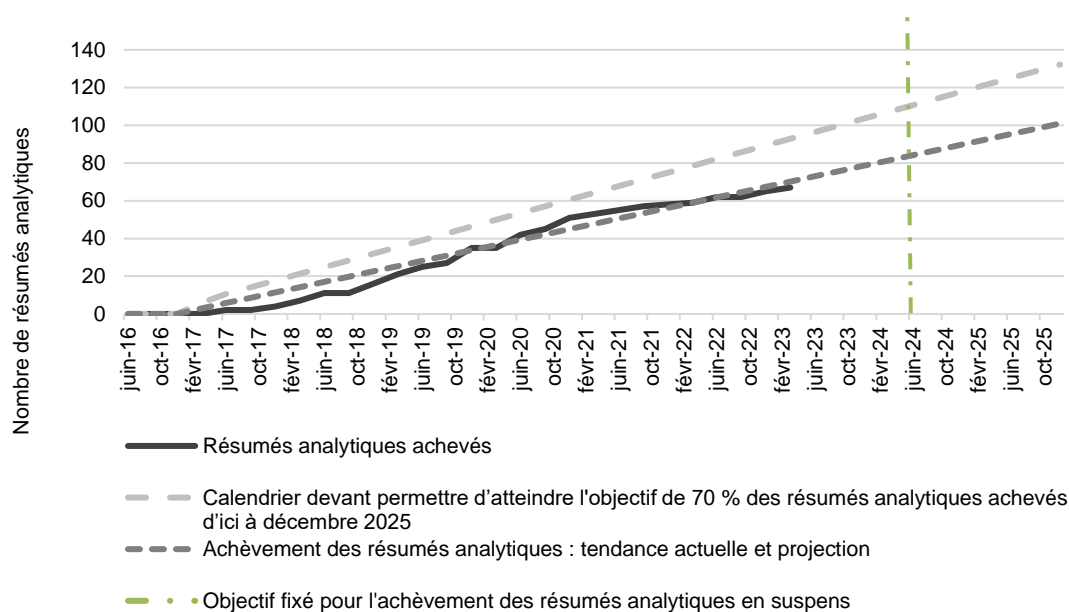
16. Outre les différents stades d'examen au cours desquels des retards sont enregistrés, il convient de noter que la charge de travail des expertes et experts gouvernementaux et du secrétariat s'est accrue en raison des éléments suivants : a) l'augmentation du nombre de nouveaux États parties depuis le lancement du premier cycle d'examen, alors que la Convention ne comptait que 144 États parties ; et b) l'arriéré d'examens des années précédentes. Les retards, parfois dus à des problèmes de moyens bien identifiés, et l'absence fréquente de réponse de la part des États parties ont accru la charge de travail du secrétariat en termes de suivi et rendu difficiles la programmation et la planification. Les retards ont également compliqué la tâche des expertes et experts gouvernementaux, car bon nombre des États parties examinés au cours des troisième, quatrième et cinquième années du deuxième cycle sont également tenus de servir d'États parties examinateurs dans le cadre d'examens retardés des années précédentes ou d'examens se déroulant pendant l'année en question. En outre, dans certains cas, les retards entraînent également des répercussions sur les ressources des États participants puisqu'ils entraînent des écarts par rapport aux engagements financiers prévus d'un exercice budgétaire à l'autre. Cela a été noté par plusieurs États parties. Ainsi, la nécessité de réaliser de manière simultanée les examens retardés et ceux des années suivantes a nui aux capacités des États parties et du secrétariat.

### **3. Constatations et projections**

17. L'analyse continue de montrer que les retards s'accumulent tout au long du processus d'examen, à chacune de ses étapes, ainsi que d'année en année, et que la pandémie a aggravé le ralentissement du rythme des examens observé précédemment (voir fig. V et VI ci-dessus). Au moment de la rédaction du présent document, pour le deuxième cycle, 121 résumés analytiques restent à achever et 81 dialogues directs sont en suspens. Compte tenu de la levée des restrictions en matière de voyages et de réunions, tout est mis en œuvre pour effectuer un nombre de visites de pays supérieur à la moyenne au cours des 16 prochains mois ; cependant, le nombre total de visites de pays qui pourront être organisées restera limité par la disponibilité des États parties et par la capacité du secrétariat à appuyer tous les examens en cours. Si les examens se poursuivent au rythme actuel, moins de la moitié de ceux du deuxième cycle (84 examens, soit 45 %) auront été achevés à la date prévue pour la fin du cycle, en juin 2024. Toutefois, avec la forte augmentation du nombre de visites de pays en 2022, 40 résumés analytiques doivent encore être finalisés. Il est prévu que ces résumés analytiques soient achevés d'ici juin 2024 (voir fig. VIII ci-dessous).



Figure VIII  
Projection du nombre cumulé de résumés analytiques achevés



### C. Stages destinés aux points de contact et aux expertes et experts gouvernementaux participant au Mécanisme d'examen de l'application

18. Conformément au paragraphe 32 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application et au paragraphe 11 des lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays, le secrétariat organise régulièrement des stages à l'intention des points de contact et des expertes et experts gouvernementaux participant aux examens. Ces stages sont organisés pour que les points de contact et les expertes et experts se familiarisent avec les lignes directrices et soient mieux à même de participer au processus d'examen.

#### 1. Premier cycle d'examen

19. À ce jour, plus de 1 800 personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du premier cycle d'examen, ce qui permet de constituer une communauté mondiale d'expertes et experts de la lutte contre la corruption. Plus de 40 pays ont bénéficié de stages nationaux et d'une assistance spéciale et, depuis juin 2013, sept stages régionaux ont été organisés.

#### 2. Deuxième cycle d'examen

20. En mars 2023, 10 stages régionaux et 16 stages mondiaux avaient été organisés pour le deuxième cycle d'examen. Les stages ont été organisés immédiatement après les sessions du Groupe d'examen de l'application, ou aux mêmes dates, pour permettre aux États parties examinés et au secrétariat de faire des économies, pour permettre aux États parties examinés d'avoir une assistance ciblée à l'appui de leur examen, en particulier d'une assistance fournie par l'ONUSC pour les aider à répondre aux questions de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation.

21. En raison de la pandémie de COVID-19, les stages mondiaux et régionaux n'ont pas pu être organisés en présentiel entre février 2020 et novembre 2022. Durant cette période, le secrétariat a eu recours à de nouvelles stratégies pour faire progresser les examens de pays et, afin de compléter la formation en présentiel sur le Mécanisme d'examen de l'application, des vidéos de formation destinées aux points de contact et aux

expertes et experts gouvernementaux ont été publiées sur une plateforme d'apprentissage en ligne. À ce jour, 158 personnes se sont inscrites à ces sessions de formation.

22. La première séance de formation organisée en présentiel depuis le début de la pandémie s'est déroulée à Vienne les 7, 9 et 10 novembre 2022, à l'occasion de la deuxième partie de la reprise de la treizième session du Groupe d'examen de l'application, de la seizième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs et de la onzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au total, 28 expertes, experts et points de contact de 14 États parties y ont participé.

23. Au moment de la rédaction du présent document, plus de 1 860 points de contact et expertes et experts gouvernementaux avaient suivi une formation spécialisée sur le Mécanisme d'examen de l'application, et plus de 970 avaient participé aux stages de formation offerts aux niveaux régional et mondial dans le cadre du deuxième cycle. Dans l'ensemble, une assistance technique supplémentaire a été fournie pour aider les gouvernements à compléter leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, ce qui porte à plus de 2 000 le nombre total de personnes ayant bénéficié d'une formation.

### III. Recommandations et prochaines étapes possibles

24. Comme cela a été mentionné lors de précédentes sessions du Groupe d'examen de l'application, le secrétariat, pour contribuer aux efforts visant à achever le deuxième cycle dans les délais, a commencé à envoyer des rappels plus fréquents, ainsi que des lettres de suivi officielles, aux États parties examinés et aux États parties examinateurs qui ne respectent pas les délais.

25. À la deuxième partie de la reprise de la treizième session du Groupe d'examen de l'application, tenue du 7 au 11 novembre 2022, plusieurs orateurs et oratrices ont évoqué les retards rencontrés dans les examens de pays, en particulier dans la désignation des expertes et experts gouvernementaux et l'achèvement de l'auto-évaluation, qui avaient été aggravés par la pandémie de COVID-19. Certains ont fait remarquer qu'un délai supplémentaire permettrait d'achever les examens en cours tout en garantissant le maintien d'une haute qualité. À cet égard, beaucoup ont appuyé la suggestion selon laquelle le Groupe d'examen de l'application pourrait proposer à la Conférence de prolonger le Mécanisme d'examen de l'application de 18 mois, jusqu'en décembre 2025. Plusieurs orateurs et oratrices ont précisé qu'ils étaient favorables à une prolongation, mais qu'il serait important de faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Certains, faisant remarquer que l'échéance de 2025 était peut-être prématurée compte tenu du taux d'achèvement actuel, ont suggéré que les États parties conviennent d'un seuil à partir duquel le deuxième cycle serait considéré comme achevé, à l'instar des 70 % fixés par le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.

26. À supposer que les 40 résumés analytiques actuellement en attente soient achevés d'ici à juin 2024, cela signifierait que 25 autres devraient l'être entre juin 2024 et décembre 2025. Compte tenu du temps qui était requis en moyenne pour établir les résumés analytiques avant la pandémie de COVID-19, on pourrait ainsi faire en sorte que 70 % des résumés analytiques consacrés à tous les États parties examinés soient achevés à la date proposée, soit en décembre 2025.

27. Le secrétariat continuera d'analyser les progrès réalisés en vue de l'achèvement du deuxième cycle et informera le Groupe d'examen de l'application en conséquence. Il fournira de nouvelles projections avant la dixième session de la Conférence, qui se tiendra en décembre 2023. Sur la base des projections actualisées qui seront ainsi établies, le Groupe souhaitera peut-être proposer à la Conférence, à sa dixième session, d'envisager de prolonger la durée du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application au moins jusqu'à la fin de 2025.